

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
de  
**l'Union Des Enseignants de la Conduite et de la Sécurité Routière**

**L'État défaillant**  
**ou**  
**le scandale des délais d'examens du permis de conduire**

**1- Un permis plus facile à perdre qu'à avoir**

**En France aujourd'hui, le délai moyen de passage du permis entre deux présentations est de près de quatre mois (80 à 160 jours). C'est plus du double du délai dans les autres pays d'Europe qui est d'un mois et demi.**

En plus d'un surcoût financier (500 euros de plus pour un candidat qui attend une place d'examen), la démotivation et le chômage (pas de permis, pas de travail) font désormais partie du lot quotidien des candidats au permis de conduire en France.

**2- Seulement 43 % du temps des inspecteurs consacré aux examens voiture.**  
**A qui la faute ?**

**Un État « défaillant et responsable »**

En France, c'est l'Etat qui organise **l'emploi du temps** des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) à qui sont confiés d'innombrables missions autres que **celle de faire passer des examens.**

**Un comble lorsque l'on sait qu'avec le système actuel, l'épreuve pratique de conduite ne représente que 43% de l'activité des inspecteurs.**

**Une organisation « désorganisée »**

Le système d'attribution des places d'examen est géré par une direction centralisée (DSCR). Or chaque **département est autonome** dans la gestion des missions des inspecteurs, ce qui entraîne des inégalités territoriales injustifiées.

**3- Une réforme en cours qui ne règle pas le problème**

Manuel VALLS, alors ministre de l'intérieur, s'était emparé du problème en créant un groupe de travail fin 2013.

Ce dernier a travaillé à la rédaction d'un rapport qui sera remis dans les prochains jours. Il rappelle les mesures d'urgences validées par le ministre depuis le début de l'année **mais dont la mise en place est un échec.**

D'autre part, il propose des mesures structurelles visant un permis plus progressif. Ce permis, bien que novateur en terme de sécurité routière et déjà expérimenté dans d'autres pays européens, ne sera pas efficace si le problème de base des délais d'attente n'est pas réglé.



#### 4- Les attentes de l'Union de la Profession

##### **Plus d'examens, des effectifs complémentaires et une gestion centralisée**

L'Union de la Profession en initiant cette démarche, attend de l'État et de ses agents que la priorité soit donnée à la disponibilité des places d'examens du permis de conduire. Les autres activités annexes des inspecteurs pourraient leur être retirées au profit des activités d'examens, le temps que le système soit régulé.

L'Union de la Profession suggère à l'État de revoir la gratuité du système qui se révèle inefficace dans la pratique et très onéreux pour les usagers.

Le dispositif, bien qu'il puisse rester dans le cadre de la fonction publique, devrait être piloté de façon centralisée pour une meilleure efficacité et égalité au niveau du territoire.

**L'Union de la Profession espère des propositions de l'État applicables dès le mois de juin. Passé ce délai, des actions pourraient être entreprises.**

##### **Les jeunes et professionnels se mobilisent**

Une campagne de sensibilisation, accompagnée d'une pétition en ligne sur [change.org](http://change.org), a été réalisée à l'échelle nationale. Parce que **Sans Permis on n'avance pas et Rater son permis ne doit pas être une Punition.**



#### CONTACTS PRESSE :

CNPA : Patrice BESSONE 06.70.06.98.94

ANPER : Loïc TURPEAU 06.72.07.50.46

CNSR : Sarah BENZAQUI 06.19.05.11.72

CER RESEAU : Alexis LE GALLEU 06.69.13.07.85

FNEC : Pierre TALON 06.81.89.96.71

City ZEN : Pascal PIERRE 06.72.61.81.51

UNIC : Philippe COLOMBANI 06.67.07.83.86

ECF : Bruno GARANCHER 06.09.71.42.62

UNIDEC : Patrick MIROUSE 06.89.77.38.45

IXIO : Joël CASSEGRAIN 06.14.01.71.69

UNISDECA : Jacques BRASSEUR 06.83.35.32.24

LIGNE DROITE : Thibault DROINET 06.09.26.12.42

CIR + : Stéphane MAZET 06.64.22.12.10

